

inFO FLASH

17 mars 2022



- 1/ Hausse du point d'indice :
Espoir ou promesse électorale ?
- 2/ Arrêt de la guerre en
Ukraine :
Les syndicats pour la paix !

LIBÉREZ LE POINT D'INDICE!



**Une hausse immédiate, pas une
promesse électorale !**

**FO l'augmentation immédiate de 22% de la
valeur du point d'indice**

La ministre de la Transformation et de la fonction publique vient d'annoncer un projet de dégel de la valeur du point d'indice, mesure générale indispensable notamment pour maintenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires.

FO Fonction publique n'a eu de cesse d'exiger l'augmentation de la valeur du point d'indice et l'ouverture de négociations sur les rémunérations depuis le

début du quinquennat. Mais force est de constater que cette proposition est bien tardive et reste aléatoire.

En effet, les « concertations » pour déterminer le montant de la revalorisation ne commenceront **qu'après les élections présidentielles** et l'application de cette mesure ne pourra être concrète qu'après une loi de finances rectificative votée par le nouveau Parlement donc **après les élections législatives**.

FO ne peut se satisfaire de cette méthode très particulière !

C'est maintenant que des mesures urgentes doivent être prises dans le cadre de réelles négociations. Les agents publics ont déjà subi des pertes de pouvoir d'achat énormes, attendre le résultat de scrutins électoraux pour prendre des décisions n'est pas acceptable !

Depuis des mois, FO Fonction publique alerte le gouvernement sur l'indispensable revalorisation du point d'indice pour compenser une inflation sans précédent en 2021 qui se poursuit en 2022. A contrario, le gouvernement s'est contenté de relever le salaire des agents publics passés en dessous du SMIC. De fait, 99 % des agents subissent de plein fouet l'inflation et une baisse drastique de leur pouvoir d'achat. Cette mesure ne nous fera pas oublier que **ce quinquennat a été le premier où les salaires auront été gelés sur les cinq ans de la mandature**.

Depuis 2000, les fonctionnaires ont perdu 22 % de pouvoir d'achat

Avec une inflation prévue de 4 % en 2022, la revalorisation annoncée avant l'été ne peut être inférieure à 4 %. De plus, un plan pluriannuel de revalorisation du point d'indice doit être engagé afin de compenser les pertes subies, sans oublier une amélioration de la grille indiciaire pour redonner de l'attractivité à l'emploi public et du sens au principe de carrière.

FO Fonction publique continuera de porter ses revendications avant, pendant et après les échéances politiques, **en toute indépendance**.

[Lire le communiqué FO Fonction Publique...](#)



Arrêt de la guerre en Ukraine

Les syndicats pour la paix !

La Confédération Force Ouvrière (FO) s'associe à la journée internationale de solidarité avec l'Ukraine organisée par la Confédération Européenne des Syndicats (CES) et la Confédération Syndicale Internationale (CSI). Déjà mobilisée à Bruxelles le 24 février et à Paris le 26 février, FO réitère son appel à la paix et au cessez-le-feu à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie. FO réitère également son message de solidarité envers la population, les travailleurs et leurs familles, les syndicats en Ukraine ainsi qu'envers les nombreux exilés.

Comme FO salue le courage et est pleinement solidaire de toutes celles et tous ceux qui protestent contre la guerre en Russie ou en Biélorussie.

L'entête du manifeste de la Confédération Internationale des Syndicats Libres à sa fondation en 1949 résonne plus que jamais : « ***pour le pain, pour la paix, pour la liberté !*** »

L'activation, pour la première fois, de la directive de l'UE de 2001 sur la protection temporaire des personnes fuyant le conflit et une mobilisation massive du mécanisme de protection civile et de l'aide humanitaire de l'UE était

indispensable. FO est engagée dans les discussions avec les autorités françaises pour assurer un accueil digne et décent des réfugiés ainsi que l'exercice de leurs droits en matière de logement et d'hébergement, d'accès aux services publics ou encore d'insertion sur le marché du travail.

FO se joint au message du Haut-Commissariat pour les réfugiés des Nations-Unies condamnant toute discrimination dans le suivi des exilés ayant fui l'Ukraine et rappelle plus largement que l'exigence de dignité, d'humanité et de solidarité s'applique à n'importe quel réfugié, indépendamment de son origine ou de sa couleur de peau.



Une bonne résolution pour
2022 ?

**J'adhère au SNUDI FO
13 !**

*Vous appréciez les
informations du SNUDI FO 13,
ses réponses à vos questions,
ses prises de positions, ses
interventions, son activité,
son soutien ?...*

**Alors rejoignez-
nous !
SYNDIQUEZ-VOUS !**

Carte 2022 disponible
[ICI](#)

Au SNUDI FO 13, le renouvellement n'est pas automatique : c'est vous qui choisissez de renouveler votre adhésion !
Possibilité de régler en plusieurs mensualités et toujours 66% remboursés en crédit d'impôt !



Vieille Bourse du travail Place Léon
Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org

